



Province et Arrondissement de Liège  
Commune d'Esneux  
Place Jean D'Ardenne, 1  
4130 Esneux

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 22 décembre 2022  
SÉANCE PUBLIQUE

Sont présents :

Madame IKER Laura, Bourgmestre-Présidente;  
Monsieur MARLIER Bernard, Monsieur CALVAER Adrien, Madame GOBIN Pauline,  
Madame FLAGOTHIER Anne-Catherine, Monsieur GEORIS Pierre, Membres du Collège  
communal;  
Monsieur METELITZIN Steve, Président du CPAS;  
Monsieur VEILLESSE Michel, Monsieur CREPIN Michel, Monsieur LAMALLE Philippe,  
Madame MORREALE Christie, Madame DISTER Anne, Monsieur JEGHERS Pierre,  
Madame ARNOLIS Carole, Monsieur HARDY Jérôme, Monsieur PERET Jérémy,  
Monsieur ROUSSEL François, Madame LABASSE JACQUE Claudine, Monsieur STERCK  
Philippe, Monsieur AIRO-FARULLA Fabian, RIGAUX Vincent, LEGRAND-REVELARD  
Magali, RENOTTE Nathalie, Conseillers;  
Monsieur KAZMIERCZAK Stefan, Directeur général.

3. Appel à candidature pour le renouvellement du gestionnaire de réseau de distribution pour la  
gestion de la distribution de gaz sur le territoire communal sur base de nouveaux critères - SD

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles 41 et 162 de la Constitution;

Vu le Code de la démocratie et de la décentralisation, spécialement son article L 1122-30 ;

Vu le décret du 14 décembre 2000 portant assentiment à la Charte européenne de l'autonomie locale, faite à Strasbourg le 15 octobre 1985, et spécialement son article 10 ;

Vu le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, spécialement son article 10 relatif à la désignation des gestionnaires de réseau de distribution qui en précise les conditions, en particulier la nécessité pour la commune de lancer un appel public à candidats sur base d'une procédure transparente et non discriminatoire et de critères préalablement définis et publiés ;

Vu l'avis relatif au renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz du 10 février 2021 publié par le Ministre de l'Energie au Moniteur belge en date du 16 février 2021 ;

Vu la notification de l'AGW du 25 mai 2022 aux termes duquel le Gouvernement wallon a décidé de renouveler temporairement le mandat de RESA pour une durée temporaire de deux ans à partir du 2 janvier 2023 pour permettre à la Commune de lancer son appel à candidature pour le renouvellement du gestionnaire de réseau de distribution pour le gaz ;

Considérant que ni le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, ni l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 octobre 2003 relatif aux gestionnaires de réseaux gaziers, ni l'avis de renouvellement susmentionné ne définissent précisément les critères qui doivent être pris en compte pour la sélection d'un gestionnaire de réseau de distribution (GRD) ;

Considérant que ces textes visent uniquement l'obligation pour les gestionnaires de réseau de distribution de répondre aux conditions de désignation et disposer de la capacité technique et financière pour la gestion du réseau concerné, comme indiqué par la CWaPE dans son avis relatif à la procédure de renouvellement ;

Considérant que la Commune doit dès lors ouvrir à candidature la gestion de son réseau de distribution de gaz sur la base de critères objectifs et non discriminatoires, de nature à lui permettre d'identifier le meilleur candidat gestionnaire pour son territoire, et doit disposer des offres des GRD qui se portent candidat dans un délai lui permettant :

- de réaliser une analyse sérieuse de ces offres,
- d'interroger si besoin les candidats sur leurs offres,
- de pouvoir les comparer sur la base des critères définis préalablement dans le présent appel et
- de prendre une délibération motivée de proposition d'un candidat et ce, en vue

de pouvoir notifier une proposition à la CWaPE avant le 25 mai 2023 ;

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, § 1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et reprise au dossier sous observations

Considérant que l'avis de légalité du Directeur financier n'est pas obligatoire, qu'il n'y a pas eu de demande spontanée et qu'aucun avis n'a été donné d'initiative par le Directeur financier ;

DECIDE à l'unanimité;

**Article 1er** : d'initier un appel à candidature « gestionnaire de réseau de distribution » pour la gestion de la distribution de gaz sur le territoire communal, pour une durée de 20 ans, en vue de le proposer à la CWaPE.

**Article 2** : de sélectionner les candidats sur base de critères objectifs et non discriminatoires définis d'autre part tels que services, transition énergétique, données économiques, transparence et gouvernance.

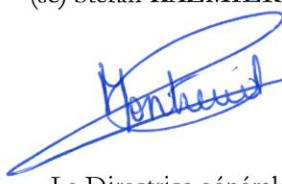
**Article 3** : de fixer au 15 mars 2023 la date ultime de dépôt des offres des candidats.

**Article 4** : de transmettre une copie de la présente délibération aux gestionnaires de réseau de distribution de gaz actifs en Région wallonne, à savoir ORES Assets et RESA et de la publier sur la page d'accueil du site internet de la commune et au Moniteur belge.

**Article 5** : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Par le Conseil communal,

Le Directeur général,  
(sé) Stefan KAZMIERCZAK



La Directrice générale f.f.,  
Sophie MONTREUIL

Pour expédition conforme,



La Bourgmestre,  
(sé) Laura IKER



La Bourgmestre,  
Laura IKER